



COMPTE-RENDU DE REUNION N°9

Du Vendredi 22 décembre 2017

COMMUNE DE VAUDEVILLE

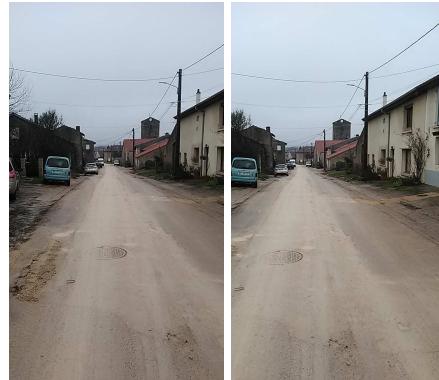
Travaux d'assainissement – Lot n°1 et n°2 – Réseaux de collecte et de transport des eaux usées et création d'une unité de traitement

| Intervenants | Responsables | Téléphone Courriel | P : Présent A : Absent E : Excusé | Convié prochaine réunion |
|---|--|---|---|--------------------------------|
| Maître de l'Ouvrage Commune de Vaudeville Mairie de Vaudeville 2, Route de Xirocourt 54 740 VAUDEVILLE | M. le Maire Vincent STOLL 1 ^{er} Adjoint Daniel MARCHAND | T : 03.83.52.49.12. P : 07.83.84.54.01. P : 06.86.59.76.27. mairie.vaudeville54@wanadoo.fr | P P | X X |
| Maîtrise d'œuvre EVI - Agence Vosges BP 31087 57, chemin de Failloux 88 052 - EPINAL cedex 9 | Julien LAURENT Olivier CANAT | T : 03.29.29.13.05. P : 06.35.17.66.52. P : 07.77.68.80.14. evi88@evi-sge.fr | E P | X |
| Titulaire Marche LOT N°1 STPI 4, Rue du Haut de la Plaine Z.I. du Peuxy 88 200 SAINT NABORD | M. OUGER M. POULET | T : 03.29.25.54.18. F : 03.29.25.75.78. P : 06.76.72.68.39. P : 06.20.95.18.22. stpi88@stpi-sge.fr | E P | X X |
| Titulaire Marche LOT N°2 SADE 23, Chemin de la Petite Ile BP 52 009 57 054 METZ Cedex 02 | Jérémy PIQUET | T : 03.87.31.69.00. P : 06.46.01.61.61. Piquet.jeremy@sade-cgth.fr | E | X |
| Entreprise contrôles extérieurs MALEZIEUX Agence de Vincey ZA du Patis des Saules 88 450 VINCEY | Michel PHILIPPE | P : 06.22.11.37.02 m.philippe@malezieux.com | E | X |
| Assistant au Maître de l'Ouvrage Conseil Départemental de Meurthe et Moselle 48, Esplanade Jacques Baudot C.O. 900 19 54 035 NANCY Cedex | Hugues Barbier | T : 03.83.94.50.05 hbarbier@departement54.fr | E | X |
| AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Route de Lessy - ROZELLIERES BP 300019 57161 MOULINS LES METZ | Thibault RACHER | T : 03.87.34.47.71. thibault.racher@eau-rhin-meuse.fr | E | X |
| DITAM - VEZELISE | M.DESOUZA | pdesousa@departement54.fr | E | X |

Objet de la réunion : Réunion de chantier

Avancement

- La pose du réseau du réseau gravitaire et des branchements rue de Villers est terminée.



- La pose du poste de refoulement est en cours de réalisation.



Planning

- STPI :
 - **Semaine 51 :**
 - Poursuite et fin de la pose du poste de refoulement,
 - **Semaines 52, 1 et 2 :**
 - Congés annuels de l'entreprise.
 - **2018 :**
 - Reprise de la pose du réseau de refoulement sous RD,
 - Raccordement des différentes antennes existantes sur le nouveau réseau,
 - Mise en service du poste de refoulement,
 - Réfections de fouilles et de chaussées sur l'ensemble des travaux,
- SADE :
 - Le démarrage des travaux est prévu début 2018 sauf conditions climatiques défavorables.

Action à mener

- **E.V.I. :**
 - E.V.I. informe les entreprises qu'aucune intervention de sous-traitant ne sera possible avant que celui-ci soit accepté par la Commune.
- **Commune de Vaudeville :**
 - La Commune confirmera la nécessité ou non de décaler les deux boites de branchements allée des Thuyas.
- **Lot N°1 STPI :**
 - Suite à la demande du particulier et de la Mairie, STPI repositionnera la boite de branchement de la première habitation à droite allée des Thuyas.
 - Suite à la demande de la Commune, STPI remblayera la fouille laissée ouverte au niveau des deux boites de branchement au niveau du 12 rue de Villers.
 - Suite à la demande de la Commune, STPI procèdera à la mise au propre de la décharge.
 - Rappel :
 - En accord avec le propriétaire et le maître d'ouvrage, le branchement du N°22 route de Lebeuville (M.et Mme DIGNIEL) sera réalisé depuis le réseau du chemin des Clérons. Le propriétaire a débarrassé les lieux des futurs travaux.
 - STPI fera signer par chaque propriétaire l'enquête de branchement déterminant le positionnement de leur boite de branchement
 - EVI rappelle à STPI qu'il n'est prévu que de poser une boite de branchement unique pour chaque habitation. Il sera étudié au cas par cas s'il s'avère nécessaire de mettre en place une boite supplémentaire pour faciliter le raccordement de certaine propriété. Les boites de branchement particulières doivent impérativement être poser sous le domaine public et si possible hors usoir. Une amorce en pvc de 160 sera réalisée pour chaque habitation pour éviter au privé d'intervenir sous domaine public et pour faciliter leur raccordement en passant les obstacles présent (murette, haie, bordure, etc.)

- **Lot N°2 SADE :**

- Rappel :
 - SADE transmettra pour validation à E.V.I. :
 - Les récépissés des demandes de DICT.
 - Les fiches d'agrément des matériaux et matériels.
 - Un planning d'exécution avec un phasage détaillé.
 - Les plans d'exécution.
 - EVI rappel à SADE qu'une attention particulière sera porté aux points d'arrêts suivants :
 - Etanchéité de la bâche à contrôler avant et après le remplissage des lits,
 - Mesures de la surface des lits une fois le terrassement terminé,
 - Réalisation d'une analyse granulométrique en carrière et à l'arrivée des camions.
 - SADE organisera un constat d'huissier sur le secteur concerné par les travaux de la STEP (chemin d'accès, clôture des riverains, etc.)

Situation

- Chaque situation mensuelle sera mise en validation informatique à EVI avant tout envoi par courrier.

Coordination sécurité

- Rappel :
 - Le maître d'ouvrage a pris toutes les dispositions pour déplacer l'arrêt de bus scolaire.
 - STPI a mis en place les panneaux « Route Barrée » et l'arrêté de circulation est affiché.
 - Le maître d'ouvrage a fait le choix de ne pas nommer de CSPS pour l'opération.

Contrôles de conformité

- L'entreprise retenue pour réaliser les contrôles de conformité est l'entreprise Malézieux représentée par M. PHILIPE Michel
- La programmation de toute intervention doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous préalable avec les responsables de chantier des entreprises et une information par email à EVI (evi88@evi-sge.fr).
- Sous 72h maximum, un rapport provisoire d'intervention doit être envoyé par email à EVI et aux entreprises

Prochaine réunion

Lundi 15 Janvier 2018 à 9h30 sur le chantier

Personnes conviées : cf. page de garde du présent compte-rendu

Le Maître d'œuvre
Olivier CANAT



Sans observations écrites dans un délai de 5 jours, le présent compte-rendu est supposé accepté par chacun.

Ce compte-rendu est établi et diffusé par E.V.I

Date de diffusion : 22/12/2017